

PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
SÉANCE DU 14 janvier 2026 – 20 h 30 – SALLE des fêtes
– 88160 FRESSE SUR MOSELLE

L'an deux mille vingt-six, le 14 janvier à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 7 place des Corps Francs Pommiès 88160 FRESSE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI.

PRESENTS :

Commune de Bussang : Bachir AÏD, Anita LUTRINGER, Pascale SPINNHIRNY, Anita LUTRINGER

Commune de Saint Maurice sur Moselle : Danielle SCHMERBER, Thierry RIGOLLET

Commune de Fresse sur Moselle : Dominique PEDUZZI, Carine THAUVIN

Commune de Le Ménéil : Nathalie MONTEMONT, Julien LAROYENNE

Commune du Thillot : Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Louis DEMANGE, Brigitte JEANPIERRE,

Commune de Ramonchamp : André DEMANGE, Christian LOUIS, Pascale MARIN

Commune de Rupt sur Moselle : Marcel LAURENCY, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON, Sylvie HERVE

Commune Ferdrupt : Bernard VASSILIEFF

ABSENTS OU EXCUSES :

Commune de Fresse sur Moselle

Rodrigue HUMBERTCLAUDE, absent, excusé donne pouvoir à Carine THAUVIN

Commune de Ramonchamp

Virginie BERARD, absente, excusée, donne pouvoir à Pascale MARIN

Commune Ferdrupt

Etienne COLIN, absent, excusé

Commune du Thillot :

Marie Claude DUBOIS, absente, excusée, donne pouvoir à Dominique PEDUZZI

Gérard MOLARD, absent, excusé, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE

Commune de Rupt sur Moselle :

Sébastien HEITZLER, absent

Commune de Saint Maurice sur Moselle :

Mathieu FERBACH, excusé, donne pouvoir à Thierry RIGOLLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine THAUVIN

SECRETAIRE ADJOINT : Karine DEBREILLY

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27

Monsieur Dominique PEDUZZI, Président accueille les membres du conseil communautaire, et procède à l'appel des conseillers. Le quorum est atteint, les pouvoirs étant énoncés, il déclare la séance ouverte. Il est 20h35.

Monsieur Dominique PEDUZZI renouvelle ses vœux aux membres du Conseil Communautaire. Il renouvelle toute sa solidarité à André DEMANGE dans l'épreuve que sa famille traverse avec le décès de sa belle-mère.

La convocation a été adressée le 08 janvier 2026 avec l'ordre du jour suivant :

✓ **Compte rendu de l'usage des délégations de l'exécutif**

✓ **FINANCES LOCALES**

- DEL 01_2026 : Débat d'Orientation Budgétaire 2026
- DEL 02_2026 : Convention avec la Région Grand Est

✓ **FONCTION PUBLIQUE**

- DEL 03_2026 : Tableau des emplois communautaires

✓ **INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE**

- DEL 04_2026 : Partage de licences, droits et autorisations d'exploitation

✓ **DOMAINE ET PATRIMOINE**

- DEL 05_2026 : Bail Commercial Location Bâtiment

✓ **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**

- DEL 06_2026 : Demande avis retrait de la nouvelle commune de Neufchâteau du SMIC

✓ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

COMPTE RENDU DE L'USAGE DES DELEGATIONS DE L'EXECUTIF

Dans le cadre de l'exercice des délégations reçues du Conseil Communautaire, l'exécutif rend compte des différents dossiers en cours de réalisation.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Cette année le calendrier du renouvellement général des collectivités territoriales ne permet pas d'imaginer voter le budget dans les temps réglementaires. Cette situation impose aux intercommunalités de voter un budget avant le 15 mars qui est la date du 1^{er} tour des élections municipales. En effet, les délais réglementaires pour installer les nouveaux élus intercommunaux ne permettront pas au futur Conseil Communautaire de voter un budget au 30 avril 2026. Aussi le processus de vote du budget doit être avancé. C'est pourquoi le débat d'orientation budgétaire (DOB) est mis en place. Le bureau a convenu de travailler sur un budget de gestion des affaires courantes et des dossiers en cours. Le DOB sera présenté dans cet esprit.

Madame Isabelle CANONACO, Vice-Présidente, présente le Débat d'Orientation Budgétaire. Elle rappelle le contexte national puis local au niveau des Vosges et enfin pour la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges les éléments contextuels budget par budget qui sont à prendre en compte.

La présentation continue avec les éléments constitutifs du budget général.

Monsieur Dominique PEDUZZI informe les membres du Conseil Communautaire de la dissolution du Syndicat Mixte Tourisme Hautes-Vosges (SMTHV). Messieurs Thierry RIGOLLET précis que la dissolution de ce syndicat va impacter la capacité de promotion du tourisme sur notre territoire.

Dans un autre domaine, Monsieur Stéphane TRAMZAL rappelle que le reste à charge de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement sera refacturé aux communes en 2026.

Madame Isabelle CANONACO présente les éléments constitutifs du budget piscines.
Pas de remarque.

Madame Isabelle CANONACO présente les éléments constitutifs du budget ZEC
Pas de remarque.

Madame Isabelle CANONACO présente les éléments constitutifs du Budget Déchets
La CCBHV connaît une perte de 200 000 € en 2 ans concernant la revente de matériaux recyclable. Monsieur Bachir AïD donne des précisions concernant le recyclage, le responsable du service déchets cherche de nouveaux organismes qui peuvent acheter les produits recyclables.

Madame Isabelle CANONACO présente les éléments constitutifs du budget ZAE.
Pas de remarques.

Monsieur Stéphane TRAMZAL fait remarquer que, de manière générale, la Communauté de Communes ne pourra pas continuer à vivre comme ça, des décisions devront être prise et il y aura lieu de trouver des solutions pour baisser les dépenses ou augmenter les recettes.

Monsieur Jean-Marc TISSERANT demande comment est facturé l'ancienne tournée 4x4 qui est réalisée actuellement par un véhicule utilitaire.

Monsieur Bachir AïD informe qu'avec le nouveau prestataire TRADIM, un appareil embarqué permettra la facturation des bacs collectés.

Monsieur Christian LOUIS demande si les containers semi-enterrés des Ordures Ménagères fonctionnent.

Monsieur Bachir AïD explique que les containers sont opérationnels mais que les vacanciers ne jouent pas tous le jeu et déposent les OM à côté du container.

Plus d'intervention.

Monsieur le Président propose d'acter que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu.

Vote adopté à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LA REGION GRAND EST

Depuis la loi NOTRE, la Région a compétence exclusive en matière d'aide au développement économique hors immobilier d'entreprise. Cette compétence s'exerce par le biais du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) défini et adopté par la Région suivant une procédure d'élaboration spécifique.

Dans le cadre de l'appui au développement des territoires, la Région Grand Est conventionne avec les communautés de communes. Notre collectivité est éligible au conventionnement permettant que notre collectivité puisse octroyer des subventions.

Cette configuration permet à la Région de signer, entre autres, des conventions avec des communautés de communes en vue de la participation au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région. Lesdites aides revêtent la forme de prestations de services, de subventions, de bonifications d'intérêt, de prêts et d'avances remboursables à taux nul ou à des conditions plus favorables que les conditions de marché.

Ces conventions souscrites entre les communautés de communes et la Région permettent une intervention sur les champs suivants :

- Le financement des projets de création ou d'extension d'activités économiques (article L.1511-2-I du CGCT) ;
- Le financement des entreprises en difficulté (article L.1511-2-II du CGCT) ;
- La participation auprès d'organismes mentionnés au 4 de l'article 238 bis du code général des impôts ayant pour but exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprises et aux organismes mentionnés au 1 de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier qui participent à la création d'entreprises (article L.1511-7 du CGCT) ;
- La participation au capital des sociétés de capital-investissement, des sociétés de financement interrégionales ou propres à la région ainsi que des SEM et des sociétés ayant pour objet l'accélération du transfert de technologies (article L.4211-1-8 du CGCT) ;
- La souscription de parts dans un fonds de capital investissement à vocation régionale ou interrégionale (article L.4211-1-9 du CGCT).

Ces aides, si elles sont mises en place, devront en tout état de cause être en conformité avec les orientations du SRDEII. Il est proposé d'accepter les termes de la convention ci-annexée.

Monsieur Stéphane TRAMZAL, Vice-Président, explique que la convention qui lie la CCBHV avec la région à pour finalité de faire bénéficier les acteurs du territoire de différentes aides de la Région. Plusieurs dispositifs pourront être déclinés sur le territoire des Communes membres du territoire selon les budgets qui seront votés, mais ce point sera vu dans un deuxième temps.

Pas de question.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUTAIRES

La délibération en date du 22 novembre 2021 posant le recrutement initial et portant création d'un poste « chargé de mission CTG » ne correspond pas au recrutement qui a été réalisé par la suite. La réalité de l'opportunité de l'embauche aurait dû entraîner une modification de la délibération initiale. La présente délibération pose expressément la volonté de régulariser depuis l'embauche de l'agent recruté, le parcours administratif de la carrière de celui-ci. La mise en adéquation du statut administratif d'un recrutement et de la réalité de celui-ci en date du 1^{er} mai 2022.

Monsieur le Président explique que c'est une délibération de principe afin de prendre rang pour régulariser l'état administratif de la personne recrutée et de demander la mission du Centre de Gestion afin d'apporter un soutien à la CCBHV sur ce dossier.

Pas de question.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité

PARTAGE DE LICENCES, DROITS ET AUTORISATIONS D'EXPLOITATION

Il s'agit pour le conseil communautaire de prendre une délibération de portée générale autorisant la CC-BHV à bénéficier de partage des licences, de logiciels ou de droit d'exploitation avec les communes, syndicats intercommunaux, au tout partenaire public ou parapublic en lien avec elle. Que la CC-BHV soit propriétaire de la licence ou du droit d'exploitation d'un logiciel, service, licence ou que ce soit l'organisme avec lequel le partenariat va se tisser, l'idée de la démarche est de trouver à réaliser une économie d'échelle favorable aux partenaires du partage. Compte tenu des délais courts lorsque des opportunités se présentent, le Conseil Communautaire confierait aux membres du bureau d'établir les règles de proportionnalités ou de quantités propres pour amoindrir le poids des charges financières portées par les parties.

Monsieur le Président explique que la délibération ainsi proposée ne concerne pas un logiciel précis mais permettrait de saisir une opportunité avant un Conseil Communautaire afin de bénéficier d'une économie lorsqu'elle se présente.

Monsieur Christian LOUIS précise que les fournisseurs doivent l'accepter.

Plus d'intervention.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité.

BAIL COMMERCIAL LOCATION BATIMENT

La société EC2M a bénéficié d'une convention permettant de s'installer dans le bâtiment sis 63 bis, rue du Pont Jean à Fresse sur Moselle. A échéance de la convention, un bail commercial de fait l'a suppléée. Aujourd'hui il est nécessaire d'entériner par délibération cet état de fait, de ratifier l'échéance de ce bail. Les termes de la convention restant inchangés (montant du loyer, charges, délai de mise à disposition du bâtiment d'un mois). L'échéance de ce bail est spécifiée au 30/09/2027.

Monsieur Stéphane TRAMZAL, Vice-Président, précise que l'entreprise se porte bien.
Monsieur le Président explique que l'entreprise n'aurait pas pu démarrer l'activité si l'installation dans ce bâtiment n'avait pas été possible.

Pas de question.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité.

DEMANDE AVIS RETRAIT DE LA NOUVELLE COMMUNE DE NEUFCHATEAU DU SMIC

Le Syndicat Mixte d'Informatisation Communale (SMIC) a délibéré favorablement sur la demande de la nouvelle commune de Neufchâteau (fusions entre Neufchâteau et Rollainville) de se retirer du Syndicat. Il est proposé de suivre cet avis.

Pas de question.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Brigitte JEANPIERRE demande à être présente à la réunion concernant le projet de réflexion sur un potentiel déplacement de voirie à la Favée.

Monsieur le Président, après avoir requis l'avis de Monsieur Julien LAROYENNE, Vice-Président, donne un avis favorable à cette demande.

Monsieur le Président lève la séance. Fin de séance à 22h20.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



La secrétaire de séance,



Carine THAUVIN